

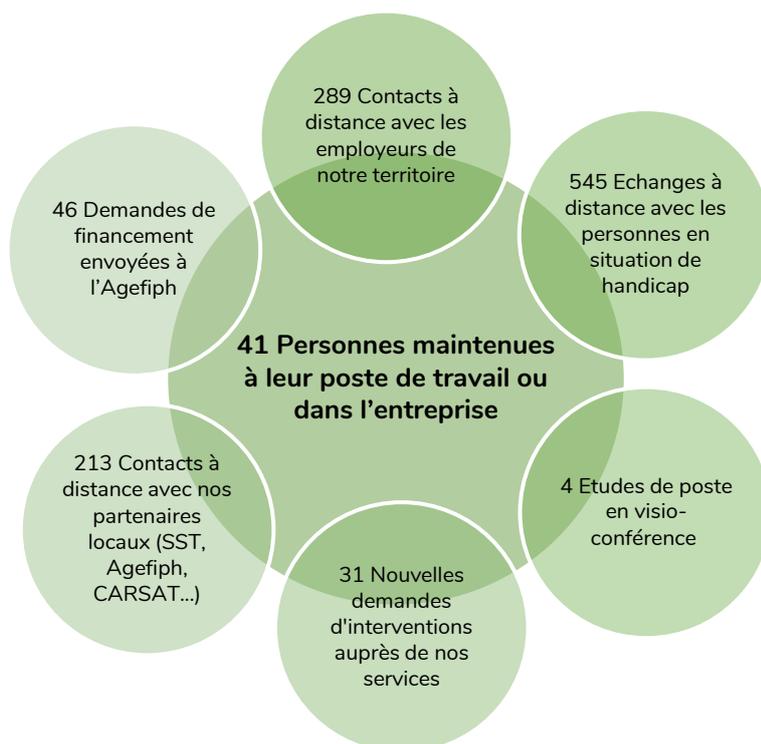
## LA MINUTE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

### Notre accompagnement à distance pendant le confinement :

Durant cette période inédite, le département maintien du Cap emploi s'est adapté pour assurer la continuité de ses services et ainsi l'accompagnement des employeurs et des personnes en situation de handicap. Nos collaborateurs ont continué leur accompagnement et suivi en télétravail à distance (téléphone, mail et visio-conférence).



Quelques chiffres sur cette activité à distance qui nous a permis de garder le contact avec vous, de continuer d'assurer le maintien dans l'emploi de salariés, d'agents et d'indépendants en situation de handicap !



## Sur le terrain à nouveau :

Depuis le 26 mai, nos équipes sont à disposition pour rencontrer les salariés, agents et employeurs, sur site ou en agence, uniquement sur RDV, dans le respect des gestes barrières.

La protection de votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs est notre première préoccupation. Nous avons donc mis en place des **mesures sanitaires rigoureuses** pour les RDV dans nos agences (sens de circulation dans nos locaux, respect de la distanciation, désinfection des mains à l'entrée, port du masque obligatoire...), ainsi que pour les rendez-vous extérieurs et études de poste sur site. De plus, nous nous adaptons aux mesures mises en place par chaque établissement. Nos réseaux de fournisseurs, de prestataires PAS et EPAAST sont également organisés pour répondre à nos demandes !

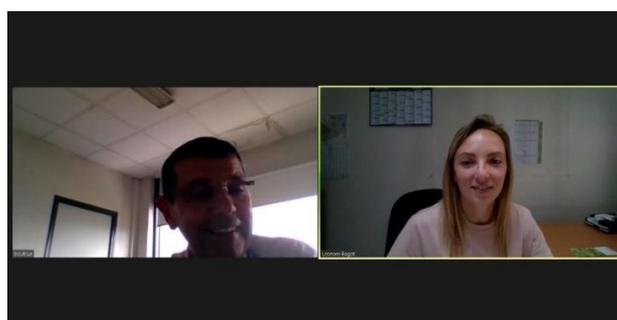


Rendez-vous de suivi avec une collectivité territoriale : Point sur les accompagnements en cours et rencontre d'un agent en situation de handicap.



Intervention dans un établissement médico-social : réunion tri partite, étude de poste...

En parallèle, **notre accompagnement auprès des personnes en situation de handicap et des employeurs continue à s'effectuer de manière distancielle**, via téléphone, mail ou visioconférence.



Visio-conférence avec un employeur bénéficiaire de nos services : réunion visant à faire le point sur l'avancement de l'accompagnement d'une salariée en situation de handicap.

**ADAPTABILITE** reste le mot d'ordre, afin que chacun puisse être accompagné au mieux, et que le handicap ne soit pas un frein au **MAINTIEN DANS L'EMPLOI**.

N'hésitez pas à nous joindre au secrétariat du département, Mme PETIT pourra prendre votre demande : 03.21.21.49.11 ou [npetit@capemploipasdecalscentre.com](mailto:npetit@capemploipasdecalscentre.com)

